

## **CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

### **Séance du 16 septembre 2025**

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 16 septembre 2025.

Le Conseil communal a :

- a) Actes communaux soumis à approbation cantonale et susceptibles de référendum
- **adopté le préavis n° 17/2025 relatif à l'Arrêté communal d'imposition pour l'année 2026.**
- b) Décisions susceptibles de référendum
- **adopté le préavis n° 06/2025 amendé relatif au traitement, indemnités et vacations de la Municipalité et ajustement des indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 ;**
  - **adopté le préavis n° 14/2025 relatif à l'adoption des statuts du Groupement Forestier Mèbre-Talent ;**
  - **adopté le préavis n° 16/2025 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la rénovation de la cuisine de l'Auberge communale et la création de vestiaires pour le personnel de l'Auberge.**
- c) Autres décisions
- **accepté le rapport n° 12/2025 relatif à la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Fabienne Bride « Détection et soutien des enfants-aidants, sensibilisation à cette problématique aux professionnels du parascolaire et à la population » ;**
  - **accepté le rapport n° 13/2025 relatif à la réponse de la Municipalité au postulat de M. Thierry Sprunger « Améliorer la coordination entre la Municipalité et le Conseil Communal en matière financière ».**

En outre, le Conseil communal a :

- **pris acte du retrait par la Municipalité du rapport n° 15/2025 relatif à la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt et M. le Conseiller communal Laurent Balsiger « Absentéisme et turnover au sein de l'administration communale d'Épalinges – trop cher payé pour toutes les parties ! ». Elle reviendra ultérieurement avec une autre réponse ;**
- **refusé la prise en considération du postulat déposé par M. le Conseiller communal Richard Golay « Pour une nourriture saine, locale et de saison dans les établissements communaux de restauration collective » ;**
- **pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par Mme la Conseillère communale Soisic Boulad et consort « Sauver la vie sociale et l'activité commerciale du centre d'Épalinges » ;**

- refusé la résolution proposée par M. le Conseiller communal Yann Glayre sur le même sujet, demandant à la Municipalité de ne pas supprimer de places de parc dans ses projets de requalification de la Route de la Croix-Blanche ;
- refusé la prise en considération du postulat déposé par M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau et consorts « Certifier ISO l'administration communale, une approche moderne et gagnante de l'évolution administrative » ;
- pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau « Rendre les terrains de basket extérieurs utilisables par tout temps » ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Michael Maeder sur le même sujet demandant à la Municipalité qu'elle étudie la faisabilité de rendre les terrains de sports extérieurs multisports afin que d'autres associations sportives, autres que le basket, puissent l'utiliser ;
- soutenu l'interpellation M. le Conseiller communal Erich Dürst « Pour une démocratie vivante, favorisons le taux de participation aux prochaines élections communales » ;
- soutenu l'interpellation de Mme la Conseillère communale Léa Pacozzi « Baisse du taux hypothécaire, quel soutien aux locataires ? », à laquelle il a été répondu de suite ;
- soutenu l'interpellation de Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani « Critères d'engagement de la nouvelle responsable RH » ;
- soutenu l'interpellation M. le Conseiller communal Esteem Okoro « Stratégie digitale de la Commune » ;
- entendu le vœu de la commission au postulat de Mme la Conseillère communale Fabienne Bride « Détection et soutien des enfants-aidants, sensibilisation à cette problématique aux professionnels du parascolaire et à la population », demandant à la Municipalité que dans le cadre du prochain budget ordinaire, la subvention payée à la Fondation As'trame Vaud, qui est actuellement (2025) de CHF 500.- p.a, soit augmentée ;
- entendu le vœu de la Commission des finances sur le crédit de construction pour la rénovation de la cuisine de l'Auberge communale et la création de vestiaires pour le personnel, invitant la Municipalité à trouver la solution la plus économique possible pour la Commune et à privilégier une solution avec participation financière éventuelle du nouveau tenancier ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Julian Pidoux sur le même sujet, demandant des éclaircissements sur la rentabilité et l'amortissement et l'avenir de l'autre projet d'élargissement de locaux de l'Administration. La Municipalité y a répondu de suite ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel, toujours sur le même sujet, demandant à la Municipalité s'il serait possible d'envisager de faire un don ou prix symboliques des éléments de cuisine qui seront remplacés, même s'ils sont vieux de 50 ans ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel sur l'Arrêté communal d'imposition pour l'année 2026, demandant que la Municipalité présente d'ores et déjà les mesures prévues pour contenir les charges dans son plan d'investissement et qu'elle les priorise pour l'année 2026 ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité et au Bureau du Conseil de rendre public les préavis municipaux et les rapports de commission, conformément à l'art. 9 de la Loi sur l'information. Ceci dans un souci de permettre un débat public le plus ouvert possible et d'éventuellement susciter l'intérêt des citoyens à la chose.

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale (voir les articles 162 et 163 de la loi sur l'exercice des droits politiques LEDP), la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage au pilier public ou la publication de la décision. Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public.

Les listes de signatures doivent être déposées au Greffe municipal dans les trente jours qui suivent l'affichage au pilier public, signées par 15% du corps électoral de la commune. Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (article 134 alinéa 2 et 3 LEDP par analogie).

Pour les objets susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle, les délais après affichage au pilier public ou publication de la décision sont de 20 jours (article 5 alinéa 2 et 3 de la loi sur la juridiction constitutionnelle LJC).

Épalinges, le 18 septembre 2025

Le Président :

  
François Puricelli



La Secrétaire :

  
Fabienne Gheza